

LA COCCIDIOSE dominante du parasitisme d'intérieur

INTERPRÉTER

- > Comment interpréter les résultats de coproscopie obtenus via le service 3VCocs suite à une suspicion de coccidiose chez le veau ?

TRAITER

- > Quel(s) traitement(s) possible(s) en cas de coccidiose seule ou accompagnée d'autres parasites* ?

* strongyloides, toxocara, giardia, trichures



Vous **DEMANDEZ** des analyses coproscopiques
VIA LE SERVICE 3VCOCS pour confirmer ou infirmer
une suspicion de coccidiose clinique ou subclinique



Vous recevez les résultats du laboratoire,
COMMENT les **INTERPRÉTER**
et **CHOISIR** les bons **TRAITEMENTS** ?

Les différentes situations que vous pouvez rencontrer

Méthode de flottation
au sel réalisée
sur un mélange
de 5 prélèvements
de fèces de veaux d'âges
semblant identiques
(veaux > 3 semaines d'âge)

Résultats qualitatifs
et quantitatifs

Présence de coccidies
et/ou autres parasites
digestifs

Présence d'oocystes de coccidies

Aspect qualitatif (typage)

Présence d'*Eimeria bovis*
et/ou *E. zuernii* et/ou *E. alabamensis*

Dangers avérés =
espèces pathogènes (EP)

Aspect quantitatifs (OPG)

Intérêt informatif

> 10 000 OPG = recyclage important (risque clinique élevé)

De 2000 à 10 000 OPG = excrétion moyenne

< 2 000 OPG = excrétion faible (très jeune ou lors d'immunité acquise)

L'équation à intégrer

Mise en évidence d'EP + Nombre d'OPG élevé + Facteurs de risque multiples
(stress, environnement, ...)

Probabilité accrue de coccidiose clinique et/ou subclinique

Traitement avec VECOXAN® sur tous les animaux du lot concerné

Présence d'autres parasites digestifs

Strongyloïdes

Positivité possible dès 10 j d'âge,
quel que soit le niveau d'excrétion.
Facteur favorisant des coccidies.

Giardia

Possibilité de positivité significative à partir
de 4 sem d'âge. Traitement seulement
si signes évocateurs.

Trichuris

Possible à partir de 60 j d'âge.
Traitement dès la 1^{ère} coproscopie positive.

Traitement de l'ensemble du lot concerné
dès 3 semaines d'âge.
PANACUR® 2,5% liquide ou 4%
poudre selon le RCP.

Traitement sélectif*
ou de l'ensemble du lot concerné
avec une solution appropriée.

Traitement de l'ensemble du lot concerné
avec Lactones macrocycliques
ou Benzimidazoles.

(*) sur des animaux choisis présentant des symptômes de Giardia

PANACUR 4 %. Poudre orale. **Composition** : fenbendazole 40 mg, Carbonate de calcium (E170) 300 mg. **Indications** : Traitement des infestations par les parasites suivants : Chez les bovins : - Nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) : *Ostertagia ostertagi* (y compris larves inhibées), *Trichostrongylus* spp., *Cooperia onchophora*, *Nematodirus helvetianus*, *Bunostomum phlebotomum*, *Strongyloides papillosus*, *Oesophagostomum radiatum*. - Strongles pulmonaires (adultes et larves L4) : *Dictyocaulus viviparus*. Chez les ovins et les caprins : - Nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) : *Trichostrongylus* spp., *Haemonchus contortus* (y compris larves inhibées), *Cooperia curticei*, *Nematodirus* spp., *Bunostomum trigonocephalum*, *Strongyloides papillosus*, *Oesophagostomum venulosum*, *Chabertia ovina*, *Teladorsagia circumcincta*. - Strongles pulmonaires (adultes et larves L4) : *Protostrongylus rufescens*, *Dictyocaulus filarial*. - Cestodes : *Moniezia* spp. Chez les porcins : - Nématodes gastro-intestinaux : *Ascaris suum*, *Strongyloides ransomi*, *Oesophagostomum* spp. - Strongles pulmonaires : *Metastrongylus* spp. **Contre-indications** : ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité connue à la substance active. Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance aux benzimidazoles. **Effets indésirables** : non rapportés. **Temps d'attente** : viande et abats : 8 jours - Lait : zéro jour. **Liste II - Usage vétérinaire - Respecter les doses prescrites - A ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans**. Intervet, 49071 Beaucouzé Cedex, France.

VECOXAN 2,5 mg/mL suspension buvable. **COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE** : un mL contient : **substance active** : Diclazuril 2,5 mg. **Excipients** : Parahydroxybenzoate de méthyle (E218) 1,8 mg ; Parahydroxybenzoate de propyle 0,2 mg. Cellulose microcristalline et Carmellose sodique (E466). Acide citrique monohydraté. Polysorbate 20. Hydroxyde de sodium. Eau purifiée. Suspension buvable blanche. **Espèces cibles** : ovins (agneaux) et bovins (veaux). **Indications d'utilisation pour chaque espèce cible** : Ovins (agneaux) : Prévention des coccidioses dues à *Eimeria crandallii* et *Eimeria ovinoidalis*. Bovins (veaux) : Prévention des coccidioses dues à *Eimeria bovis* et *Eimeria zuernii*. **Contre-indications** : Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients. **Effets indésirables** : Ovins (agneaux) et bovins (veaux) : Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) : Signes gastro-intestinaux (par exemple Diarrhée^{1,2}) ; Léthargie, Décubitus ; Agitation ; Signes neurologiques (par exemple Parésie). ¹ avec présence possible de sang. ² chez certains animaux traités, même si l'excrétion d'oocystes est réduite à un niveau très bas. Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives. **Temps d'attente** : Agneaux et veaux : Viande et abats : zéro jour. **A usage vétérinaire uniquement. Médicament vétérinaire soumis à ordonnance**. INTERVET, rue Olivier de Serres, Angers Technopole, 49071 Beaucouzé, Cedex, France.

LA COCCIDIOSE dominante du parasitisme d'intérieur

INTERPRÉTER

- > Comment interpréter les résultats de coproscopie obtenus via le service 3VCocs suite à une suspicion de coccidiose chez l'agneau ?

TRAITER

- > Quel(s) traitement(s) possible(s) en cas de coccidiose seule ou accompagnée d'autres parasites* ?

* strongyloides, toxocara, giardia, trichures



Vous **DEMANDEZ** des analyses coproscopiques
VIA LE SERVICE 3VCOCS pour confirmer ou infirmer
une suspicion de coccidiose clinique ou subclinique



Vous recevez les résultats du laboratoire,
COMMENT les INTERPRÉTER
et **CHOISIR** les bons **TRAITEMENTS** ?

Les différentes situations que vous pouvez rencontrer

Méthode de flottation
au sel réalisée
sur un mélange
de 5 prélèvements
de fèces d'agneaux d'âges
semblant identiques
(agneaux
> 3-4 semaines d'âge)

Résultats qualitatifs
et quantitatifs

Présence de coccidies
et/ou autres parasites
digestifs

Présence d'oocystes de coccidies

Aspect qualitatif (typage)
Présence d'*Eimeria ovinoidalis*
et/ou *E. crandallis*

Dangers avérés =
espèces pathogènes (EP)

Aspect quantitatifs (OPG)
Intérêt informatif
> 50 000 OPG = recyclage massif
10 000 < OPG < 50 000 = recyclage important
2 000 < OPG < 10 000 = excrétion moyenne
< 2 000 OPG = excrétion faible

L'équation à intégrer

Mise en évidence d'EP + Nombre d'OPG élevé + Facteurs de risque marqués
(stress, environnement, ...)

Probabilité accrue de coccidiose clinique et/ou subclinique

Traitement avec VECOXAN® sur tous les animaux du lot concerné

Présence d'autres parasites digestifs

Strongyloïdes

Positivité possible dès 10 j d'âge,
quel que soit le niveau d'excrétion.
Facteur favorisant des coccidies.

Giardia

Possible positivité significative à partir
de 4 sem d'âge. Traitement seulement
si signes évocateurs.

Trichuris

Possible à partir de 60 j d'âge.
Traitement dès la 1^{ère} coproscopie positive.

Traitement de l'ensemble du lot concerné
dès 3 semaines d'âge.
PANACUR® 2,5% liquide ou 4%
poudre selon le RCP.

Traitement sélectif*
ou de l'ensemble du lot concerné
avec une solution appropriée.

Traitement de l'ensemble du lot concerné
avec Lactones macrocycliques
ou Benzimidazoles.

(*) sur des animaux choisis présentant des symptômes de Giardia

PANACUR® 2,5 % suspension buvable pour bovins, ovins et caprins. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE : chaque mL contient : **substance active :** fenbendazole 25 mg ; **excipients :** Alcool benzylique (E1519) 4,835 mg ; Parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219) 2,000 mg ; Parahydroxybenzoate de propyle sodique 0,216 mg. Acide citrique ; Silice colloïdale anhydre ; Carmellose sodique (E466) ; Citrate de sodium ; Povidone K25 ; Eau purifiée. Suspension blanche. **Indications d'utilisation pour chaque espèce cible :** Traitement des infestations par les parasites suivants : Chez les bovins : - Nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) : *Ostertagia ostertagi* (y compris larves inhibées) ; *TrichoBylus spp* ; *Cooperia onchophora* ; *Nematodirus helvetianus* ; *Bunostomum phlebotomum* ; *Strongyloides papillosus* ; *Oesophagostomum radiatum* ; - Strongles pulmonaires (adultes et larves L4) : *Dictyocaulus viviparus*. Chez les ovins et les caprins : - Nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) : *TrichoBylus spp* ; *Haemonchus contortus* (y compris larves inhibées) ; *Cooperia curticei* ; *Nematodirus spp.* ; *Bunostomum trigonocephalum* ; *Strongyloides papillosus* ; *Oesophagostomum venulosum* ; *Chabertia ovina* ; *Teladorsagia circumcincta* ; - Strongles pulmonaires (adultes et larves L4) : *Dictyocaulus filaria* ; - Cestodes : *Moniezia spp.* **Contre-indications :** Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active. Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance aux benzimidazoles. **Effets indésirables :** Aucun connu. Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la rubrique « Coordonnées » de la notice. **Temps d'attente :** Bovins : Viande et abats : 11 jours. Lait : 6 jours. Ovins : Viande et abats : 16 jours. Lait : 8,5 jours. Caprins : Viande et abats : 16 jours. Lait : 8,5 jours. **A usage vétérinaire uniquement. Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.** Accessible aux groupements agréés pour les productions bovines, ovine et caprine. Intervet, 49071 Beaucouzé Cedex, France.